

État de la Chapelle publique de la paroisse de *Sacré*

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

a) *St Anne* a)

2° b) Appartenant à.....

b) *la fabrique* b)

3° c) Autorisées par décret en date du ..

c) *9* c)

d) ou ouvertes au culte à la date du ..

d) *en 1868, au* d)

e) ou en service de temps immémorial.

e) *lieu d'une ancienne chapelle.* e)

4° f) Messes célébrées chaque année ...

f) *Retraite des enfants, retraite* f)

g) — ou chaque mois.....

g) *d'enfants de Marie* g)

h) — ou chaque semaine

h) *jeunes de dévotion* h)

i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?

i) *Récensons* i)

j) Y fait-on le catéchisme

j) *d'enfants de Marie* j)

5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale

k) *dans le cimetière* k)

l) État des chemins

l) *attendant à* l)

6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ...

m) *St. Eglise* m)

n) Y assistant à la messe le dimanche.

n) n)

a)

a)

a)

a)

b)

b)

b)

b)

c)

c)

c)

c)

d)

d)

d)

d)

e)

e)

e)

e)

f)

f)

f)

f)

g)

g)

g)

g)

h)

h)

h)

h)

i)

i)

i)

i)

j)

j)

j)

j)

k)

k)

k)

k)

l)

l)

l)

l)

m)

m)

m)

m)

n)

n)

n)

n)

Observations particulières.

Copie de la délibération prise par le Conseil
de Fabrique, en date du 17 Mai 1868
« Le Conseil, considérant que la chapelle de St Anne, située
dans le cimetière, a été demandée par la recti-
fication de la route départementale n° 4 ;
Considérant ensuite que cette chapelle, qui est de
la plus grande utilité, est en très-mauvais état, et demanderait
à être agrandie pour satisfaire aux besoins actuels.
Considérant enfin que la fabrique s'est engagée à démo-
lir cette ancienne chapelle, moyennant qu'on eût fourni un
terrain convenable pour la reconstruire, et que le Conseil
(en séance = autorisée par arrêté préfectoral en date du 26 Mai 1868)
a acheté par cet effet le terrain mis en cimetière, quasi big,
que pour dégager et assainir le cimetière ;

à arrêté à l'unanimité :
Le projet de reconstruction de la chapelle Sainte Anne,
dressé par Monsieur Litschler, et déjà approuvé par Mon-
sieur l'évêque du diocèse sera soumis à l'approbation
de Monsieur le préfet du département. »

J ne trouve pas d'autres pièces relatives à la chapelle

Laussane, le 19 Mai 1903

Benoist
21/10/03

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de *Laussane*

QUESTIONNAIRE

1° Date d'érection.

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois ...

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?